

Assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 7 août 2017 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Marie-Claire Vachon, Suzanne Nicholson, Pierre Salois et Normand Durand

Était absent : M. Claude Brunet

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 10 juillet 2017
3. Acceptation des comptes payables au 31 juillet 2017 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} juillet 2017
4. Correspondance
 - a) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Lettre nous informant de la compensation tenant lieu de taxes pour la Municipalité de Piedmont
 - b) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Réponse à la lettre de M. Louis Ouellette demandant la réduction de la limite de vitesse sur la route 117
 - c) Ville de Nicolet Invitation à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme qui aura lieu le 30 septembre 2017 à Nicolet
 - d) Commission scolaire des Laurentides Lettre de présentation de M. Bernard Dufourd, nouveau directeur général de la commission scolaire des Laurentides
 - e) Parkinson Québec Invitation à participer au Parcours Parkinson dimanche le 10 septembre 2017 à Saint-Sauveur
 - f) Opération Nez Rouge 2017 Lettre nous informant que la campagne « Opération Nez Rouge 2017 » se tiendra entre le 1^{er} et le 31 décembre 2017
5. Rapport du service des travaux publics
6. Rapport du service d'urbanisme
7. Rapport du service d'environnement
8. Rapport du service des loisirs et de la culture
9. Rapport du service des finances
10. Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur
11. Résolution – dépôt et adoption du projet de règlement #757-57-17 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin de modifier la densité brute autorisée à la zone R-5-213 et à y autoriser les projets intégrés et afin de modifier la grille des usages et normes qui s'y rattache

12. Avis de motion - règlement #757-57-17
13. Résolution – assemblée publique d'information et de consultation - projet de règlement #757-57-17 – 28 août 2017 à 19h00
14. Résolution – Marathon Le P'tit Train du Nord – planification du site
15. Résolution – participation de la Municipalité de Piedmont au Programme de soutien à la démarche municipalités amies des aînés (MADA) – volet mise à jour
16. Résolution – aide financière – Association des Auteurs des Laurentides – 100 \$
17. Résolution – réception finale des travaux chemin des Bois-Blancs et libération de la retenue – Daniel Filion Excavation Inc.
18. Résolution – mandat à un architecte paysager – aménagement de l'entrée du parc Gilbert Aubin
19. Résolution – travaux de rénovation au sous-sol de l'Hôtel de Ville – rejet des soumissions
20. Résolution – mandat à Mario Allard, architecte – préparation d'une étude pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville
21. Résolution – résultat d'ouverture de soumissions et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – sentier piétonnier au parc Gilbert Aubin
22. Résolution – libération de dépôt de garantie – travaux chemin du Moulin – 4 800\$
23. Résolution – libération de dépôt de garantie – 241, chemin de la Sapinière – 1 000 \$
24. Résolution – proclamation de la Municipalité de Piedmont « Alliée contre la violence conjugale »
25. Demande de dérogation mineure
 - a) 525, chemin des Cèdres
26. Demandes de PIIA
 - a) 281, chemin du bois
 - b) 733-737, chemin Jean-Adam
 - c) 111, chemin des Champs-Boisés
 - d) 695, chemin Avila
27. Rapport sur la qualité de l'eau potable
28. Divers
 - a) Résolution – mandat à la firme Équipe Laurence, experts-conseils, pour des travaux subventionnés chemins Avila et de la Montagne – 14 950 \$ (plus taxes)
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

Acceptation de l'ordre du jour

12154-0817

Il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

- a) Retrait des items 7 et 18;
- b) Ajout de l'item 28 intitulé « Mandat à la firme Équipe Laurence, experts-conseils, pour des travaux subventionnés chemins Avila et de la Montagne pour des honoraires de 14 950 plus taxes. »

ADOPTÉE

12155-0817

Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 10 juillet 2017

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée du 10 juillet 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

12156-0817

Résolution – acceptation des comptes payables au 31 juillet 2017 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} juillet 2017

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire trésorière;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que les comptes payables au 31 juillet 2017 au montant de 149 756,33 \$ et les comptes payés depuis le 1^{er} juillet 2017 au montant de 100 787,02 \$ soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Caroline Asselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Caroline Asselin, secrétaire-trésorière

Correspondance

a) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Lettre de M. Marc-André Leblanc, directeur du service des programmes fiscaux nous informant de la compensation tenant lieu de taxes pour la Municipalité de Piedmont.

b) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Réponse à la lettre de M. Louis Ouellette concernant la réduction de la limite de vitesse sur la route 117.

c) Ville de Nicolet

Invitation à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme qui aura lieu le 30 septembre 2017 à Nicolet.

d) Commission scolaire des Laurentides

Lettre de présentation de M. Bernard Dufourd, nouveau directeur général de la Commission scolaire des Laurentides.

e) Parkinson Québec

Invitation à participer au « Parcours Parkinson », dimanche le 10 septembre 2017

à Saint-Sauveur.

f) Opération Nez Rouge

Lettre nous informant que la campagne Nez Rouge des Pays-d'en-Haut 2017 se tiendra entre le 1^{er} et le 31 décembre 2017.

Rapport du service des travaux publics

En l'absence de M. Claude Brunet, Monsieur le Maire Clément Cardin fait rapport des activités du service des travaux publics ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité des travaux publics qui s'est tenue le 1^{er} août 2017.

Rapport du service d'urbanisme

Monsieur Normand Durand fait rapport des activités du service d'urbanisme ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 20 juillet 2017.

Rapport du service d'environnement

Sujet retiré de l'ordre du jour.

Rapport du service des loisirs et de la culture

Madame Suzanne Nicholson fait un résumé de la réunion du Comité des loisirs et de la culture qui s'est tenue le 3 août 2017.

Rapport du service des finances

Madame Claudette Laflamme fait un résumé de la réunion du Comité des finances qui s'est tenue le 31 juillet 2017.

Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur

Monsieur Normand Durand fait un résumé des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur.

PROJET DE RÈGLEMENT N°757-57-17

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #757-07 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LA DENSITÉ BRUTE AUTORISÉE À LA ZONE R-5-213 ET À Y AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS ET AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES QUI S'Y RATTACHE

ATTENDU QUE le promoteur du projet de redéveloppement du 92, chemin de la Gare a déposé une demande de modification à la réglementation de zonage afin d'augmenter la densité de douze (12) logements à l'hectare actuellement permis pour une densité de dix-huit (18) logement à l'hectare, identique à celle du projet voisin, afin de maximiser son projet de développement;

ATTENDU QUE ledit projet prévoit la construction de bâtiments bifamiliaux isolés sous forme de projet intégré;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à une séance du conseil tenue le 7 août 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 757-57-17 modifiant le règlement #757-07 et ses amendements soit et est adopté et qu'il soit statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

La grille des usages et normes de la zone R-5-213, laquelle fait partie intégrante du règlement de zonage #757-07, est modifiée afin d'ajouter l'article 2.9.8 à la section « Dispositions particulières » et afin de modifier la ligne de la densité brute par 18, le tout tel que montré à « l'ANNEXE A » du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CLÉMENT CARDIN
Maire

CAROLINE ASSELIN
Directrice générale et greffière

ANNEXE « A »

Municipalité de Piedmont
Règlement d'Urbanisme

Grille des Usages et Normes

Vocation zone	R-5 213				
RÉSIDENCE (R)					
R-1 Unifamilial	*				
R-2 Bifamilial	*				
R-3 Multifamilial					
R-4 Maison mobile					
R-5 Mixte	*				
COMMERCE (C)					
C-1 Voisinage	*				
C-2 Quartier					
INDUSTRIEL (I)					
COMMUNAUTAIRE (P)					
P-1 Quartier	*				
P-2 Régional					
P-3 Intensif					
VILLÉGIATURE (V)					
Dispositions Particulières	2.9.4 (gîtes) 2.9.3(garderie) 2.9.8 (P.I.) PIIA-bruit PIIA-chap.9				
Hauteur de la construction					
Hauteur en mètre Max.	9				
Terrain					
Superficie (m ²) Min.	1500				
Profondeur (m) Min.	30				
Frontage (m) Min.	18				
Bâtiment					
Hauteur en étage Min/Max.	1 / 2				
Hauteur en mètre Max.	9				
Superf. Plancher (m ²) Min.	100				
Largeur (m) Min/Max.	8/30				
Profondeur (m) Min.	7				
Structure du bâtiment					
Isolée	*				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant (m) Min.	7				
Latérale (m) Min.	2				
Total des 2 latérales(m) Min.	5				
Arrière (m) Min.	7				
Logement/Bâtiment Max.	1 / 2				
Densité brute					
Logement/hectare Max.	18				
Rapports					
plancher/terrain Max. %	60				
Espace bâti/terrain Max. %	50				

Résolution – adoption du projet de règlement #757-57-17 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin de modifier la densité brute autorisée à la zone R-5-213 et à y autoriser les projets intégrés et afin de modifier la grille des usages et normes qui s’y rattache

12157-0817

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que le projet de règlement numéro 750-57-17 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin de modifier la densité brute autorisée à la zone R-5-213 et à y autoriser les projets intégrés et afin de modifier la grille des usages et normes qui s’y rattache soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion – règlement #757-57-17 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin de modifier la densité brute autorisée à la zone R-5-213 et à y autoriser les projets intégrés et afin de modifier la grille des usages et normes qui s’y rattache

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Normand Durand à l’effet qu’il présentera lors d’une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 757-57-17, règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin de modifier la densité brute autorisée à la zone R-5-213 et à y autoriser les projets intégrés et afin de modifier la grille des usages et normes qui s’y rattache.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

12158-0817

Résolution – assemblée publique d’information et de consultation – règlement #757-57-17 – 28 août 2017 à 19h00

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que l’assemblée publique d’information et de consultation relativement au projet de règlement #757-57-17 soit tenue le 28 août 2017 à 19h00.

Un avis public sera donné en ce sens.

ADOPTÉE

12159-0817

Résolution – Marathon Le P’tit Train du Nord – planification du site

ATTENDU QUE le Marathon du P’tit Train du Nord aura lieu le dimanche 22 octobre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir cet événement en termes de prêt de matériel et d’équipement de signalisation;

ATTENDU QUE la municipalité doit prévoir la présence de deux employés des travaux publics à partir de 6h30 jusqu’à 12h30;

ATTENDU QU’il y a lieu d’adopter une résolution pour demander la présence de policiers de la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Pays-d’en-Haut, pour assurer la sécurité des coureurs;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont demande à la Sûreté du Québec, poste des Pays-d’en-Haut, la présence de policiers pour l’activité du Marathon Le P’tit Train du Nord qui aura lieu dimanche le 22 octobre 2017 à compter de 7h30 jusqu’à 12h00.

ADOPTÉE

Résolution – participation de la Municipalité de Piedmont au programme de soutien à la démarche Municipalités amies des aînés (MADA) – volet mise à jour

12160-0817

ATTENDU QUE le Programme de soutien à la démarche MADA en est à la dernière année de son plan d'action;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a participé à ce processus lors de la réalisation de la précédente politique;

ATTENDU QUE la municipalité désire participer au volet de la mise à jour;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont informe la MRC des Pays-d'en-Haut qu'elle désire s'impliquer au volet de la mise à jour du Programme de soutien à la démarche Municipalités amies des aînés pour la coordination de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Que Mme Suzanne Nicholson, conseillère municipale, soit désignée responsable du dossier des aînés.

ADOPTÉE

12161-0817

Résolution – aide financière – Association des Auteurs des Laurentides

ATTENDU QUE l'Association des Auteurs des Laurentides organise, les 11, 12 et 13 août prochain au parc Georges Filion, un événement intitulé « La foire du livre usagé »;

ATTENDU QUE ledit organisme a demandé à la municipalité une aide financière;

DONC, il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie à l'Association des Auteurs des Laurentides un don de 100 \$ pour les aider dans leurs activités.

ADOPTÉE

12162-0817

Résolution – réception finale des travaux chemin des Bois-Blancs et libération de la retenue – Daniel Filion Excavation Inc.

ATTENDU QUE la compagnie Daniel Filion Excavation Inc. a complété les travaux chemin des Bois-Blancs;

ATTENDU la réception finale des travaux en date du 20 juin 2017 par M. Alexandre Latour, ingénieur chez Équipe Laurence, experts conseils;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise la directrice des finances à procéder à la libération de la retenue pour les travaux effectués par la compagnie Daniel Filion Excavation Inc. et ce, pour un montant de 17 645,26 \$.

Il est bien entendu que la compagnie Daniel Filion Excavation Inc. devra déposer à la municipalité tous les documents exigés par la loi, incluant l'attestation de conformité de la CNESST, avant la remise de ladite retenue.

ADOPTÉE

Mandat à un architecte paysager – aménagement de l'entrée du parc Gilbert Aubin

Item retiré de l'ordre du jour.

ADOPTÉE

12163-0817

Résolution – rejet des soumissions – travaux de rénovation au sous-sol de l'Hôtel de Ville

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour des travaux de rénovation du sous-sol de l'Hôtel-de-Ville;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 6 juillet 2017 à 10 heures ;

ATTENDU QUE les prix soumis sont plus élevés que ce qui a été prévu au budget 2017;

ATTENDU QUE la plus basse soumission n'était pas conforme, ni aucune des soumissions;

ATTENDU l'avis légal de Me Joanne Côté, avocate;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres #560-2017-01 pour des travaux de rénovation au sous-sol de l'Hôtel de Ville pour les raisons ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE

12164-0817

Résolution – mandat à Mario Allard, architecte pour la préparation d'une étude pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville

ATTENDU qu'il y a un manque d'espace de bureaux à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner un mandat à M. Mario Allard, architecte, pour étudier la possibilité d'effectuer des travaux d'agrandissement de l'Hôtel de Ville qui comprendrait deux bureaux et une salle de réunion;

ATTENDU que le mandat comprendrait aussi une estimation des coûts pour lesdits travaux;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate M. Mario Allard, architecte, à étudier la possibilité d'un agrandissement de l'Hôtel de Ville incluant une estimation des coûts.

ADOPTÉE

12165-0817

Résolution – résultat d'ouverture des soumissions et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – sentier piétonnier au parc Gilbert Aubin

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions pour des travaux de confection d'un sentier de marche en poussière de pierre au parc Gilbert Aubin;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions, soit :

- | | |
|---|---------------------|
| 1. Les Entreprises Claude Rodrigue Inc. | 22 236,17 \$ |
| 2. 9299-6404 Québec Inc. (Pavage Laurentien) | 38 981,41 \$ |

ATTENDU les recommandations de M. André Mongeau, directeur des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour les travaux de confection d'un sentier de marche en poussière de pierre dans la section sud du parc Gilbert Aubin à Les Entreprises Claude Rodrigue Inc. au prix de 22 236,17 \$ (taxes incluses), étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉE

12166-0817

Résolution – libération de dépôt de garantie – travaux chemin du Moulin

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont a exigé du propriétaire un dépôt de garantie lors du raccordement de la propriété située au 191, chemin du Moulin aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés selon les règles de l'art et que M. André Mongeau, directeur des travaux publics, recommande la libération du solde du dépôt de garantie;

DONC, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que la Municipalité de piedmont autorise la directrice des finances à remettre le solde sur le dépôt de garantie, soit la somme de 4 800 \$ pour le raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout, au propriétaire du 191, chemin du Moulin.

ADOPTÉE

12167-0817

Résolution - libération de dépôt de garantie – 241, chemin de la Sapinière

ATTENDU que la municipalité a exigé du propriétaire un dépôt pour s'assurer que des travaux d'aménagement, soit une plantation de cèdres, soit faite lors des travaux exécutés au 241, chemin de la Sapinière;

ATTENDU la recommandation de M. Yohann DaSylva, directeur du service d'urbanisme et d'environnement;

DONC il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise la directrice des finances à remettre au propriétaire le dépôt de garantie au montant de 1 000 \$ pour les travaux effectués au 241, chemin de la Sapinière.

ADOPTÉE

12168-0817

Résolution – proclamation de la Municipalité de Piedmont «Alliée contre la violence conjugale »

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour

les femmes et qu'en 2014 les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des douze jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

DONC, il est proposé par Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de piedmont soit proclamée « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

ADOPTÉE

12169-0817

Résolution - Demande de dérogation mineure 525, chemin des Cèdres

ATTENDU QUE le propriétaire du 525, chemin des Cèdres a déposé une demande de dérogation mineure concernant la hauteur de clôture à 3,3 mètres de hauteur alors que le règlement autorise 1,85 mètre de hauteur;

ATTENDU QUE le voisin a un muret de soutènement de plus ou moins 1,80 mètre de hauteur sur une partie de la ligne latérale et une clôture de 1,85 mètre de hauteur sur le muret;

ATTENDU QUE la pente du terrain fait en sorte que la clôture est de 3,3 mètres de hauteur à son point le plus haut situé à l'arrière mesuré à partir du sol et de 2 mètres de hauteur à son point le plus bas situé à l'avant du terrain;

ATTENDU QUE si la dérogation mineure n'est pas accordée, la sécurité vis-à-vis la piscine est compromise, car une clôture de 1,85 mètre de hauteur n'est pas suffisante pour empêcher l'accès à cet endroit à cause de la configuration du terrain;

ATTENDU QUE la clôture, par sa couleur et son choix de matériaux, s'agence avec l'environnement naturel du secteur;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure afin de permettre une clôture de 3,3 mètres de hauteur alors que le règlement autorise 1,85 mètre de hauteur, le tout en conformité avec la demande déposée 13 juillet 2017.

ADOPTÉE

Résolution – Demande de P.I.I.A.
281, chemin du Bois

ATTENDU QUE le propriétaire du 281 chemin du Bois a déposé une demande afin de construire une véranda trois saisons;

12170-0817

ATTENDU QUE la galerie et le toit sont déjà présents sur les lieux;

ATTENDU QUE l'espace ne sera pas un agrandissement de la maison puisqu'elle sera seulement trois saisons;

ATTENDU QUE les couleurs et le choix de matériaux s'agenceront à l'environnement naturel du secteur;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une véranda trois saisons située au 281 chemin du Bois, le tout en conformité avec la demande déposée le 13 juillet 2017.

ADOPTÉE

12171-0817

Résolution- Demande de P.I.I.A.
733-737, chemin Jean-Adam

ATTENDU QUE le propriétaire du 733-737 chemin Jean-Adam a déposé une demande de rénovation consistant à installer quatre fenêtres;

ATTENDU QUE l'ajout de fenestration augmentera la luminosité à l'intérieur du bâtiment;

ATTENDU QUE les fenêtres sont identiques à celles déjà existantes;

ATTENDU QUE l'ajout de ces quatre fenêtres s'agence très bien au bâtiment;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de quatre nouvelles fenêtres au 733-737, chemin Jean-Adam, le tout en conformité avec la demande déposée le 13 juillet 2017.

ADOPTÉE

12172-0817

Résolution – Demande de P.I.I.A.
111, chemin des Champs-Boisés

ATTENDU QUE le propriétaire du 111, chemin des Champs-Boisés a déposé une demande afin de construire un garage détaché en cour arrière;

ATTENDU QUE l'architecture du garage s'agence bien avec celle du bâtiment principal;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs du garage seraient les mêmes que ceux du bâtiment en place;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un garage en cour arrière au 111, chemin des Champs Boisés, le tout en conformité avec la demande déposée le 13 juillet 2017

ADOPTÉE

12173-0817

Résolution – demande de P.I.I.A. 695, chemin Avila

ATTENDU QU'une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne sur poteaux et d'une enseigne sur bâtiment au 695, chemin Avila;

ATTENDU QUE l'enseigne serait pour un service d'orthophonie et un service d'ergothérapie et serait identique à celles déjà en place;

ATTENDU QUE l'enseigne sur le poteau contient un message simple et lisible;

ATTENDU QUE l'enseigne sur le bâtiment contient l'information nécessaire;

ATTENDU QUE le concept et les couleurs proposés s'agencent au bâtiment;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'**ACCEPTER** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'enseigne sur poteau et sur le bâtiment situé au 695, chemin Avila, le tout en conformité avec la demande déposée 13 juillet 2017

ADOPTÉE

12174-0817

Résolution – mandat à la firme Équipe Laurence, experts-conseils, pour des travaux subventionnés chemins Avila et de la Montagne – 14 950 \$ (plus taxes)

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une subvention dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routier local (PIIRL) pour la réalisation de travaux chemins Avila et de la Montagne;

ATTENDU QUE le représentant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a acquiescé à notre demande de subvention à la condition que la municipalité engage un ingénieur pour exécuter les plans et devis pour la réalisation desdits travaux.

ATTENDU l'offre de soumission présentée par la firme Équipe Laurence, experts-conseils, en date du 11 juillet 2017;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate la firme Équipe Laurence, experts-conseils, pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux chemin Avila et chemin de la Montagne, pour des honoraires de 14 950 \$, plus les taxes applicables,

Lesdits honoraires de la firme Équipe Laurence, experts-conseils, seront payés à

même la subvention du programme PIIRL.

ADOPTÉE

Rapport sur la qualité de l'eau potable

Monsieur Clément Cardin, maire, informe les citoyens que l'eau potable est d'excellente qualité et que la Municipalité procède à une chloration mineure de son réseau d'aqueduc présentement.

Période de questions

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

Levée de l'assemblée

12175-0817

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

CAROLINE ASSELIN
Directrice générale et greffière

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CLÉMENT CARDIN
Maire